

Plan contre la violence et l'intimidation



La bienveillance à portée de main
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
<https://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/enjeux/intimidation.aspx>

Plan contre la violence et l'intimidation

1. Portrait de la situation au centre de formation au regard des actes de violence et d'intimidation à la suite du sondage rempli par les élèves au printemps 2021.

Sentiment de sécurité

37. Vous sentez-vous en sécurité dans le centre? 1= pas du tout 5= tout à fait

[Plus de détails](#)

159

Réponses

4.84

Moyenne

38. Vous sentez-vous traité de façon juste et équitable par le personnel du centre? 1= pas du tout 5= tout à fait

[Plus de détails](#)

159

Réponses

4.67

Moyenne

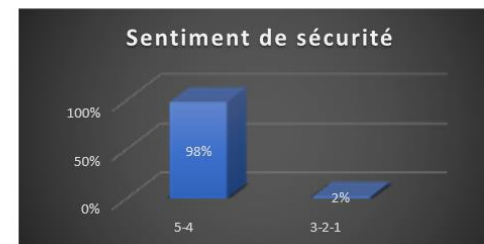
39. Pensez-vous qu'il y ait dans le centre au moins un membre du personnel qui se soucie de vous et à qui vous pourriez vous adresser si vous aviez besoin d'aide?

[Plus de détails](#)

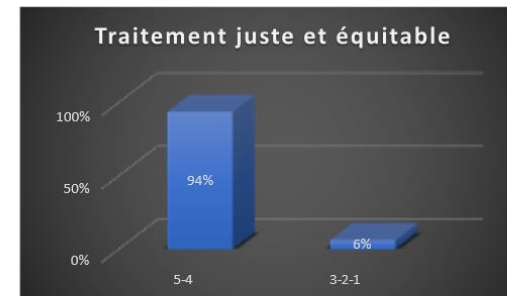
● Oui	142
● Non	6
● Je ne sais pas	11



98% des élèves se sentent en sécurité au centre



94% des élèves se sentent bien traités au centre



Plan contre la violence et l'intimidation

La violence est-elle un problème au centre?

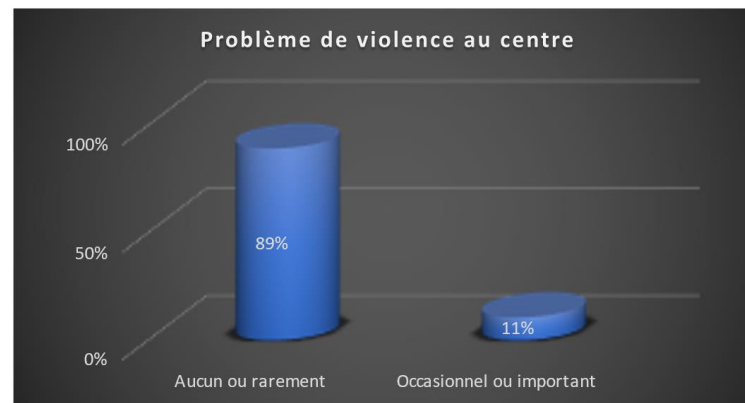
6. Croyez-vous que la violence au centre est:

[Plus de détails](#)

● Un problème important	8
● Occasionnellement un problè...	9
● Rarement un problème	49
● Il n'y a pas de violence dans m...	93



11% des élèves considèrent qu'il y a un problème de violence au centre



Plan contre la violence et l'intimidation

Portrait des victimes et témoins de violence

7. Depuis votre arrivée au centre de formation, avez-vous déjà été victime ou témoin d'actes de violence ou d'intimidation ?

[Plus de détails](#)



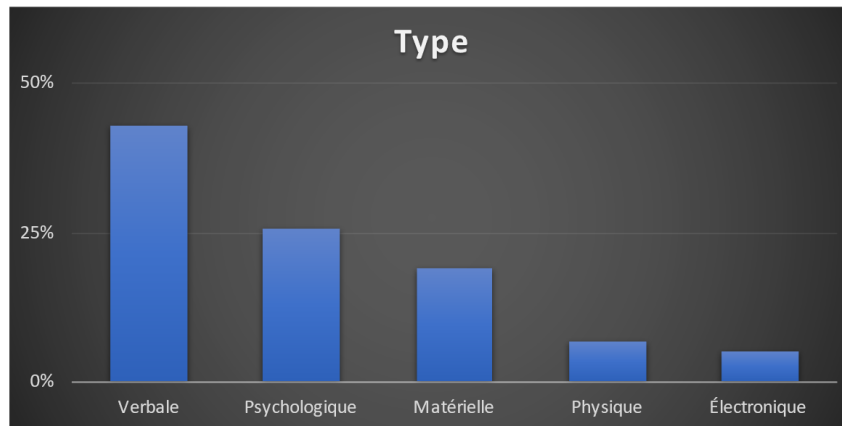
13% des élèves ont été victimes ou témoin d'un acte de violence au centre



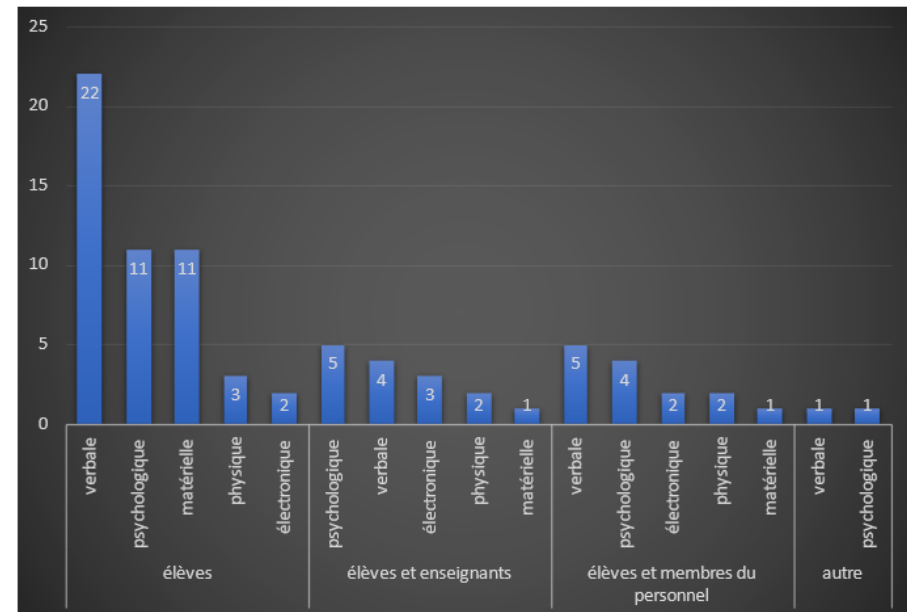
Plan contre la violence et l'intimidation

Types de violence subie

70% de la violence subie est verbale ou psychologique



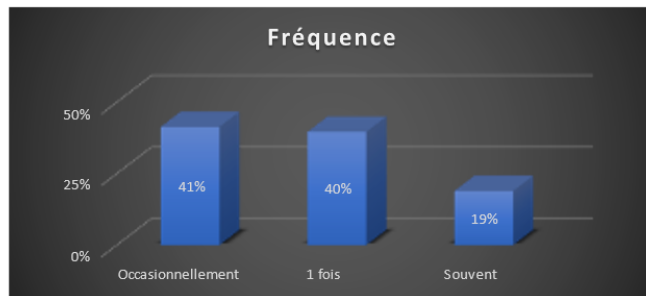
La principale violence est de type verbale et se produit entre élèves



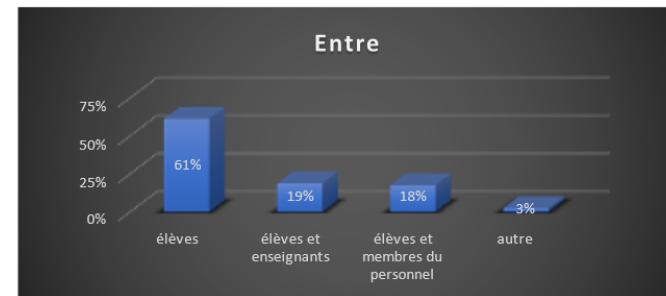
Plan contre la violence et l'intimidation

Fréquence, individus impliqués, moment et lieu des actes de violence

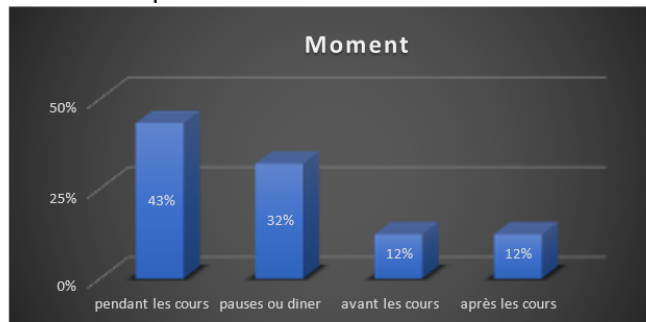
19% de actes de violence se produisent à répétition



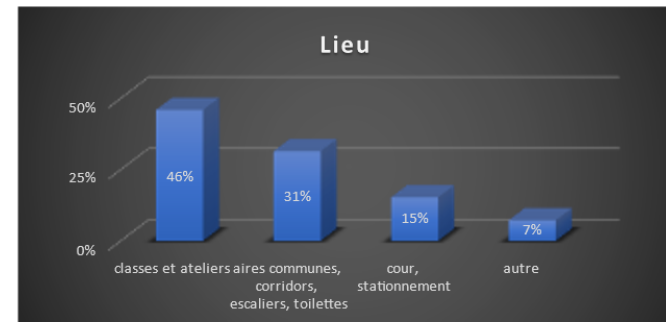
61% des actes de violence ont lieu entre élèves



43% de la violence se produit pendant les heures de cours



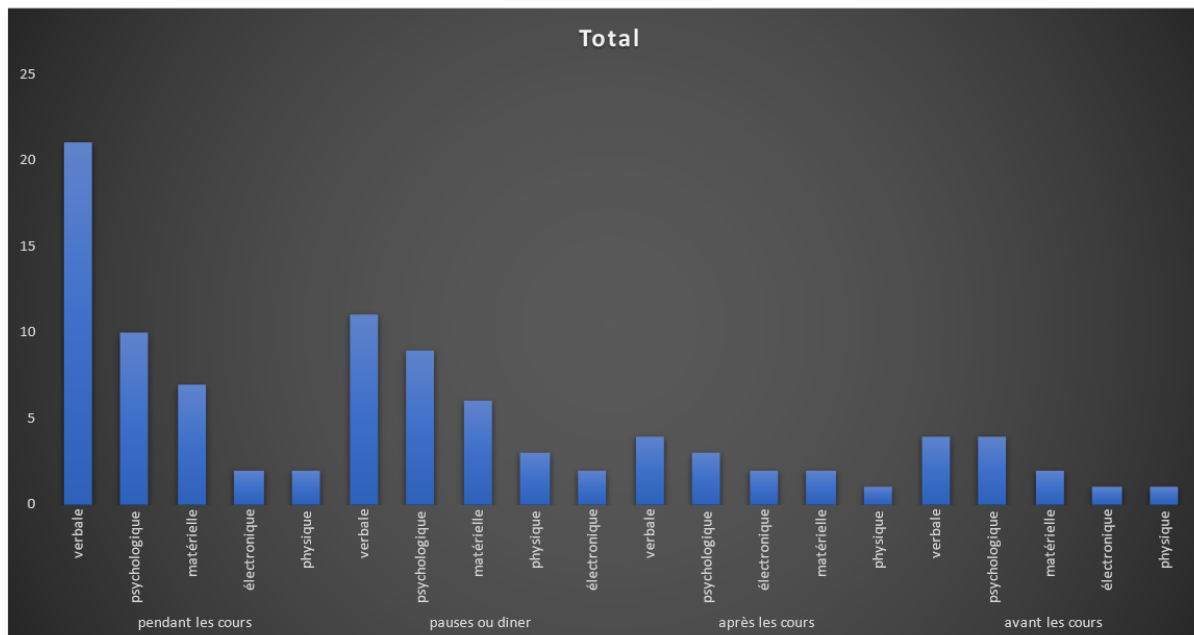
46% de la violence se produit dans les classes et ateliers



Plan contre la violence et l'intimidation

Type de violence/ moment

La principale violence est de type verbale et se produit pendant les cours



Plan contre la violence et l'intimidation

2. Analyse de la situation

Analyse	2020-2021
<p>À la suite du portrait réalisé en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 98% des élèves se sentent en sécurité au centre. • 11% des élèves ont été victimes ou témoins d'acte de violence ou d'intimidation dans notre établissement. • À la lumière de ces données, une procédure de dénonciation (formelle et anonyme) permettrait-elle de mieux intervenir auprès des victimes et des agresseurs? • La majorité des événements se déroulent pendant les heures de cours. • Les actes sont principalement commis de façon verbale, mais aussi physique.

3. Priorités à cibler au sein de notre établissement

Priorités	2021-2022
<p>À la suite de l'analyse des informations importantes recueillies, voici les priorités à cibler pour l'année à venir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer le personnel à une définition commune de la violence et de l'intimidation et du plan de lutte établi. • Informer les élèves en début de formation des modalités du plan de lutte pour contrer l'intimidation. • Promouvoir les mécanismes de dénonciation et d'interventions.

Plan contre la violence et l'intimidation

4. Mesures de prévention

2021-2022

- Sensibiliser en début d'année le personnel au plan de lutte et aux définitions (annexe 1) qui en découlent.
- Présenter aux élèves, en début de formation, le protocole du plan de lutte par le biais du *Guide de l'élève*.
- Impliquer le personnel et les élèves dans l'élaboration d'un code de vie dans chaque cohorte.
- Favoriser un climat de bienveillance (annexe 2).
- Sonder annuellement les élèves pour brosser un portrait de la situation.

5. Mesures de collaboration

2021-2022

- Informer les parents des élèves mineurs des règles de vie et de notre protocole pour contrer la violence et l'intimidation.
- Faire appel aux ressources du milieu pour collaborer et intervenir.
- Développer un partenariat avec des acteurs externes (policiers, organismes communautaires) afin de sensibiliser et favoriser la bienveillance.

Plan contre la violence et l'intimidation

6. Mesures de dénonciation

2021-2022

- Dénoncer les actes de violence et d'intimidation par le questionnaire numérique disponible sur le site internet du centre.
- Informer verbalement un membre du personnel qui prendra en charge la plainte.

7. Mesures d'intervention/encadrement

2021-2022

- Se référer au protocole d'intervention lors de situations problématiques (annexe 3).
- Mandater une personne pour la gestion des dénonciations et son suivi.
- Créer un document pour consigner et archiver les événements traités annuellement (à venir)

Annexe 1

Définitions

<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/>

Qu'est-ce que la violence?

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) et la [Loi sur l'enseignement privé](#), on entend par «violence» : toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les différentes formes de violence sont :

- Violence verbale (insultes, cris);
- *Violence écrite (textos et autres messages);*
- Violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion);
- Violence matérielle (vol ou bris d'objets);
- Violence à connotation sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.).

Qu'est-ce que l'intimidation?

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) et la [Loi sur l'enseignement privé](#), on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force entre les personnes concernées**, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation peut être indirecte, c'est-à-dire :

- Exclure la personne du groupe;
- L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet;
- Dire ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

Annexe 2

Favoriser un climat de bienveillance



La bienveillance à portée de main

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

<https://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/enjeux/intimidation.aspx>

Annexe 3

Interventions selon la gravité des gestes

	Modérée	Grave
Exemples gestes de violence/intimidation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Regarder de travers ➤ Injurier ➤ Se moquer, ridiculiser ➤ Dénigrer ➤ Ignorer ➤ Rabaïsser ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proférer des menaces (verbales ou écrites) ➤ Commettre des actes de violence physique ➤ Propager des rumeurs graves qui peuvent nuire à la réputation ➤ Voler ou briser ➤ Harceler ➤ Distribuer des images ou des vidéos intimes ➤ Inciter à la haine ➤ ...
Interventions	<p>Lorsqu'un membre du personnel observe ou entend parler d'une situation, il doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervenir (gestion de classe); ➤ Aviser l'intervenant responsable et la direction (au besoin); ➤ Consigner l'événement dans le dossier de l'élève afin d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements personnels); ➤ Aviser les parents par écrit lorsqu'il s'agit d'élèves mineurs (victimes et intimidants). <p>Intervenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer la victime et l'agresseur; ➤ Mettre en place un plan d'action pour les élèves (victimes et agresseurs) concernés par des manifestations récurrentes d'intimidation. 	<p>Selon la gravité de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Certaines situations sont urgentes et nécessitent de l'assistance des forces policières. N'hésitez pas à les contacter. ➤ L'enseignant ouvre un dossier d'intimidation distinct (formulaire prévu à cet effet) si plusieurs situations de conflits légers se sont produites. ➤ Les élèves intimidants doivent être avisés qu'ils s'exposent à des conséquences légales : l'intimidation, le harcèlement et les menaces sont des actes criminels; ils peuvent être accusés en vertu du Code civil et/ou du Code criminel (exemples : casier judiciaire, peut être passible, entre autres, d'une sentence d'emprisonnement, d'une amende, de dédommagement, de travaux communautaires, etc.).
Conséquences	<p>Pour l'intimidant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'enseignant ou l'intervenant a le droit de retourner l'élève à la maison pour la journée; 	<p>Selon la gravité de la situation, pour l'intimidant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Médiation; ➤ Gestes de réparation (travaux communautaires dans l'école); ➤ Contrat de comportement; ➤ Suspension ➤ Réintégration en classe (après suspension) conditionnelle à un suivi obligatoire avec l'intervenante et à un contrat de comportement; ➤ Expulsion.